

SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 18 novembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le 18 novembre à 20h30, le Conseil municipal de la commune de VALLORCINE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jérémie VALLAS, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 15 novembre 2021

ETAIENT PRESENTS : Messieurs Jean-François DESHAYES Gérard BURNET, M. François COUTAGNE, Mesdames Maryvonne ALVARD, Audrey PENIN Dominique ANCEY, Mme Rachel ROUSSET, Guyonne FOURNIER

ABSENT EXCUSE :

SECRETAIRE : Mme Rachel ROUSSET

Monsieur le maire informe le conseil municipal de la démission de Mme Stéphanie CARBONI de son mandat de conseillère municipale

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Monsieur le maire demande si le compte-rendu de la séance du 15 octobre 2021 suscite des remarques.

Aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu de la séance du 15 octobre 2021 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du retrait de la délibération concernant le SGEP à un conseil municipal ultérieur.

DELIBERATIONS

➤ n°21/10/01 Forfait post-stationnement - Convention

Madame Maryvonne ALVARD, 3^{ème} adjointe, rappelle au conseil municipal la délibération du 15 octobre 2021 fixant les modalités d'application du stationnement payant à Vallorcine.

Elle donne lecture de la proposition de convention de l'Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions pour le recouvrement et des relances pour le paiement des FPS. Il convient de choisir entre le cycle complet avec la phase amiable et le traitement des impayés ou le cycle partiel.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Approuve la convention telle que présentée,
- Approuve le choix du cycle complet,
- Autorise monsieur le Maire à signer tous les documents y afférents.

➤ **n°21/10/02 Maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du refuge de la Pierre à Bérard**

Monsieur Jean-François DESHAYES, 1^{er} adjoint au Maire, informe le conseil municipal de la volonté de la commune de réhabiliter le refuge de la Pierre à Bérard. Le programme de réalisation s'effectuera en deux phases :

- Le choix un maître d'œuvre pour la réalisation d'un cahier des charges pour établir une programmation des travaux et permettre le lancement d'un marché public pour la réalisation pour un montant estimatif de 80 000€,
- Une deuxième phase de réalisation des travaux pour un montant estimatif de 600 000€.

Monsieur DESHAYES informe qu'il est envisageable de déposer une demande de subvention auprès du conseil départemental.

Principaux postes de dépenses	Montant HT
	TVA non récupérable
<u>Dépenses d'investissement</u>	
<i>Maîtrise d'œuvre Refuge Bérard</i>	<i>80 000€</i>
<i>Travaux de réhabilitation</i>	<i>600 000€</i>
TOTAL	680 000€

RECETTES

Ressources (origine du financement)	Type d'aide	Montant HT	taux
Subvention conseil départemental 2021		136 000 €	20%
Subvention conseil régional		204 000 €	30%
Autofinancement		340 000 €	20%
TOTAL GENERAL		680 000€	100%

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve la demande de subvention auprès du conseil départemental de la Haute-Savoie,
- Autorise monsieur le Maire à signer tous les documents y afférents

➤ **n°21/10/03 Approbation Agenda 2030 – Notre Village Terre d'Avenir**

Madame Audrey PENIN, deuxième adjointe au Maire, rappelle à l'assemblée, l'engagement de la commune à élaborer et à mettre en place l'Agenda 2030 local « Notre Village, Terre d'Avenir ». Suite à un diagnostic territorial effectué le 27 octobre 2020 par l'Association Nationale Notre Village et aux différentes réunions de comité pilotage, madame PENIN présente au Conseil Municipal la Charte « Notre Village Terre d'Avenir » et la soumet au vote. Cette Charte précise les

différents choix permettant des actions concrètes à l'échelle locale et s'inscrivant dans les finalités définies par le Ministère de la Transition écologique et solidaire :

- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- Epanouissement de tous les êtres humains
- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
- Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Approuve la charte « Notre Village Terre d'Avenir »

Monsieur Gérard BURNET souligne que cet agenda 2030 est une feuille de route de grande valeur pour la commune. Il souligne également l'important travail réalisé par les élus en charge de l'Agenda.

➤ **n°21/10/04 Maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du refuge de la Pierre à Bérard**

Monsieur Jean-François DESHAYES, 1^{er} adjoint au Maire, informe le conseil municipal de la volonté de la commune de réhabiliter le refuge de la Pierre à Bérard. Le programme de réalisation s'effectuera en deux phases :

- Le choix un maître d'œuvre pour la réalisation d'un cahier des charges pour établir une programmation des travaux et permettre le lancement d'un marché public pour la réalisation pour un montant estimatif de 80 000€,
- Une deuxième phase de réalisation des travaux pour un montant estimatif de 600 000€.

Monsieur DESHAYES informe qu'il est envisageable de déposer une demande de subvention auprès du conseil régional de la Région Auvergne Rhône Alpes.

Principaux postes de dépenses	Montant HT
	TVA non récupérable
<u>Dépenses d'investissement</u>	
<i>Maîtrise d'œuvre Refuge Bérard</i>	<i>80 000€</i>
<i>Travaux de réhabilitation</i>	<i>600 000€</i>
TOTAL	680 000€

RECETTES

Ressources (origine du financement)	Type d'aide	Montant HT	taux
Subvention conseil départemental 2021		136 000 €	20%
Subvention conseil régional		204 000 €	30%
Autofinancement		340 000 €	20%
TOTAL GENERAL		680 000€	100%

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve la demande de subvention auprès du conseil régional Auvergne Rhône Alpes
- Autorise monsieur le Maire à signer tous les documents y afférents

➤ **n°21/10/05 Restauration de la statue de la vierge à l'enfant – Subvention Plan départemental de préservation et de valorisation des patrimoines**

Madame Dominique ANCEY, conseillère municipale, rappelle au conseil municipal l'importance de restaurer la statue de la Vierge à l'Enfant datant vraisemblablement du 18^e siècle. Les travaux qui seront effectués par Mme Séverine HABERER spécialisée dans la conservation et la restauration s'effectueront en deux phases :

- Un constat de l'état de la statue et un diagnostic de réalisation des travaux,
- Des travaux de dérestauration, de conservation et de restauration. En effet, une première restauration non conforme a été réalisée en 1987 et nécessitant une dérestauration.

Principaux postes de dépenses	Montant HT
	TVA non récupérable
Dépenses d'investissement	
<i>Restauration de la Statue de la Vierge à l'Enfant</i>	5 870€
TOTAL	5 870€

RECETTES

Ressources (origine du financement)	Type d'aide	Montant HT	taux
Subvention conseil départemental 2021		1 174€	20%
Autofinancement		4 696 €	80%
TOTAL GENERAL		5 870€	100%

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve la demande de subvention auprès du conseil départemental dans le cadre du Plan Départemental de la Préservation et de Valorisation des patrimoines
- Autorise monsieur le Maire à signer tous les documents y afférents

➤ **n°21/10/06 ONF – Convention de délégation de Maîtrise d'ouvrage**

Monsieur Jean-François DESHAYES, 1^{er} adjoint, rappelle les travaux d'amélioration effectués sur la piste forestière de Loriaz.

Dans ce cadre, il convient de contractualisé avec l'ONF par le biais d'une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage. En effet, la commune a un intérêt prépondérant à la réalisation de ces travaux.

L'ONF (pour le compte de l'Etat) autorise la commune à exécuter en Forêt Domaniales de Vallorcine les travaux à titre de droit de jouissance temporaire conformément aux articles 543 et 553 du Code Civil.

La répartition du financement entre les parties se fera au prorata du linéaire de piste.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve la signature de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre l'ONF et la commune de Vallorcine.

➤ **n°21/10/07 Remboursement de frais**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des demandes de remboursement de frais de cérémonie de monsieur Jean-François DESHAYES dans le cadre du « Rallie de la Flamme pour un montant de 16.60€ et de monsieur François COUTAGNE dans le cadre de la tenue du conseil communautaire à Vallorcine pour un montant de 81€.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise le remboursement de monsieur Jean-François DESHAYES et de François COUTAGNE.

INFORMATIONS sur la mise en œuvre des pouvoirs délégués

➤ **n°21/10/08 Domaine privé de la commune – Convention d'occupation**

Monsieur le Maire rappelle la réception d'une candidature spontanée pour une activité de buvette et restauration pendant la saison hivernale, la commune a décidé de mettre à disposition, au profit d'un tiers, les parcelles A4883 88 route du Tacul pour l'installation d'une structure démontable et éphémère.

Dans le cadre et en respect des dispositions de l'article L2122-1-1 du code Général de la Propriété des Personnes Publics, la collectivité a procédé à un avis de publicité à compter du 16 septembre 2021 dans le Dauphiné Libéré et sur le site internet de la mairie avec une remise de candidature avant le 14 octobre 2021 à 12h00.

Aucune candidature n'ayant été reçue, le candidat à l'origine de ce projet a été retenue soit monsieur Guy ANCEY.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve le dossier de monsieur Guy ANCEY pour l'exploitation d'une buvette.

➤ **n°21/10/09 Marché Eglise de Vallorcine – Avenant n°1**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les travaux de restauration de l'Eglise et particulièrement le lot 2 : Maçonnerie, enduit traditionnel, dallage pierre naturelle notifié le 23/09/2020 pour un montant de 177 185€HT à l'entreprise DELUERMOZ de Lyon.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la signature d'un avenant n°1 à ce lot pour un montant de 15 862€HT. En effet, durant l'exécution des travaux différentes décisions ont été prises en cours de chantier : démontage de la tribune, mise en place de pierres pour la porte d'accès du clocher, réseaux secs sous dallage, mise en œuvre de géotextile entre l'arase de terrassement et la structure BA, carottage dans la nef, dallage BA dans le chœur de l'Eglise, fondation BA sous le mur transept gauche.

- **Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité valide la signature de l'avenant n°1 du Lot 2 du marché de l'Eglise.**

Questions diverses :

DECISION D'INTENTION D'ALIENER

Le Maire donne lecture des Demande d'Intention d'Aliéner suivantes pour lesquelles la commune ne veut pas user de son droit de préemption :

MERMOUD Daniel	Le Couteray	B 2382
ANCEY Joseph	Barberine	A 4718
REY Sandrine	278 route du Morzay	A 4228
GROSMAIRE Nicolas	Le Cretet-Sud	B 2876
BARRY John	102 Imp du Cretet	B 2875
SESMAT Jean-François	310 route du Tacul	A 3292, 3293, 3295, 4991, 3294
WOODCOCK Jonathan	210 route du Tacul	A 4170, 4386, 4882, 4884
LACROIX Denise	Le Buet	B 2683, 2685, 2686, 770,765, 767, 766,
768, 2688,		